

Votations du 9 février

Sanctionner l'homophobie: duel entre deux mondes

Eric Bertinat, conseiller municipal UDC, et le Vert Didier Bonny s'affrontent sur la pénalisation des propos discriminatoires en lien avec l'orientation sexuelle

L'essentiel

- **Le sujet** Le 9 février, les Suisses voteront sur l'extension de la norme pénale antiracisme aux discriminations liées à l'orientation sexuelle.
- **L'opposition** Eric Bertinat craint une limitation de la liberté d'expression.
- **La défense** Pour Didier Bonny, les insultes ne sont pas une opinion.

Eric Budry et Marc Bretton

Le 9 février, le peuple votera pour ou contre l'introduction dans le Code pénal d'une norme punissant ceux qui auraient incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle. Jusqu'ici, les discussions publiques menées par les opposants sont peu nourries, mais les opinions sont tranchées, comme en témoigne le débat tenu à la «Tribune de Genève» entre Eric Bertinat, conseiller municipal UDC et président de Perspective catholique, et Didier Bonny, coprésident de la Fédération romande des associations LGBT et coprésident des Verts de la Ville de Genève.

Didier Bonny, donnez-nous un exemple de discrimination liée à l'orientation sexuelle qui pourrait être sanctionnée par la nouvelle norme.

Didier Bonny (D.B.): C'est effectivement le cœur du débat et souvent le traitement de cette question n'est pas correct. Les opposants nous disent que divers articles du Code pénal punissent déjà l'expression de l'homophobie, mais il faut distinguer les attaques individuelles, effectivement déjà sanctionnées par la loi, et les attaques collectives. Par exemple: «ces lesbiennes on va les remettre dans le droit chemin» ou «les homosexuels sont des pédophiles». Aujourd'hui, ces insultes générales et globales ne sont pas répréhensibles et peuvent être proférées en toute impunité. Or, on ne doit pas pouvoir dire n'importe quoi en toute impunité sur l'homosexualité et la bisexualité, comme on ne peut pas dire n'importe quoi sur les appartenances raciales, ethnique ou religieuses des gens.

Eric Bertinat (E.B.): Je ne crois pas à cette mesure. La loi proscrit les insultes et la justice est largement sensibilisée sur la question de l'homosexualité et peut intervenir...

D.B.: Faux! Elle ne le peut pas justement quand l'insulte est géné-



Le débat

Eric Bertinat (à g.) a croisé le fer avec Didier Bonny dans les locaux de la «Tribune de Genève». PIERRE ALBOUY



rale. Les plaintes sont alors classées.

E.B.: Peut-être. Mais de là à criminaliser l'expression d'une opinion...

D.B.: Je ne comprends pas qu'on s'attaque à une disposition punissant l'homophobie. Cette disposition n'empêchera pas quelqu'un de s'exprimer. Il devra simplement prendre garde à la manière de le faire. C'est un cadre clair, qui permet de dire qui est dans les limites et qui en sort.

Eric Bertinat, vous dites que la norme va limiter la liberté d'expression et d'opinion. Un exemple?

E.B.: Cela semble en apparence très raisonnable, mais je ne crois pas que le lobby LGBT le soit! Il joue volontiers les victimes et les groupes qui le composent sont d'une incroyable virulence. Ils n'hésiteront pas à employer cette norme pour imposer leurs choix, leur manière de voir, de vivre. En cas de contradiction,

les accusations d'homophobie pleuvront immédiatement et les dommages sont irréparables. On le voit avec la mésaventure du chocolatier Läderach, coupable de financer l'UDF qui s'oppose à cette norme en tant que chrétien. Aujourd'hui, exprimer un désaccord au sujet de l'homosexualité, c'est courir le risque de se faire taxer d'homophobie. J'ai du reste longuement hésité à intervenir publiquement dans ce débat car je sais qu'on va immé-

diatement être accusé d'homophobie.

D.B.: Imposer nos manières de vivre! Mais on n'impose rien à personne! Nous voulons juste être traités d'une manière correcte. M. Bertinat, je comprends que ce sujet ne vous touche pas. Vous n'êtes pas homosexuel et n'avez pas à subir les insultes permanentes sur les réseaux sociaux. Vous ne savez pas que la pression sociale est une des causes déterminantes du suicide

et des dépressions chez les homosexuels. Il s'agit de faire un pas pour aider une minorité à mieux vivre. Qui sait si un jour vos petits-enfants ne seront pas concernés.

M. Bonny, ne craignez-vous pas effectivement que les plaintes ou les menaces de plainte soient utilisées pour bâillonner des avis qui vous déplairaient?

D.B.: On peut être contre quelque chose sans lancer l'anathème. Vous le verrez lors du prochain débat sur le mariage gay ou chacun pourra donner librement son opinion.

E.B.: Je n'en suis pas si sûr, tomber sous le coup de la loi, c'est une menace très dissuasive qui oblige à se justifier, à témoigner quel que soit le résultat. C'est très violent. En cas de condamnation, il y a un casier judiciaire, alors qu'une insulte peut provenir d'un mouvement d'humeur. Une norme pénale, en droit, c'est une bombe atomique.

D.B.: Et se faire traiter de sale PD, ce n'est pas violent? Le taux de suicide des homosexuels est de 2 à 5 fois plus élevé parce qu'un jeune qui fait son coming out n'est jamais sûr du soutien de sa famille, alors que pour d'autres discriminations, religieuses ou raciales, au moins la famille fait bloc.

E.B.: Évidemment, les insultes sont violentes, mais qui tranchera? Et sur quoi? L'évêque de Coire a pris position récemment contre le mariage homosexuel, les théories de genre et dénoncé le divorce, des positions traditionnelles au sein de l'Église. Il a été immédiatement traité d'homophobe par Pink Cross. Et demain, faudra-t-il qu'il aille au tribunal se justifier? Récemment, une chargée de cours de l'Université de Fribourg a perdu son cours parce qu'elle a été accusée d'homophobie. Personnellement, je suis opposé à l'adoption par des couples homosexuels car j'estime que ce n'est pas favorable à l'éducation de l'enfant. Mais une pression très lourde s'exerce sur tous ceux qui défendent les positions catholiques traditionnelles. Et votre disposition va encore l'accroître. Il y a tout un lobby qui vit de plaintes et de procès, qui ne va pas s'arrêter. On va discriminer pour lutter contre la discrimination, je crois que même dans les milieux homosexuels, des gens sont mal à l'aise avec cette idée.

D.B.: Je maintiens que seuls les appels à la haine et à la discrimination seront visés. La disposition obligera simplement l'UDC à réfléchir un peu à ses affiches et à ne pas refaire une votation de 2007, qui condamnait «les pacés inféconds et aisés». Elle devra avoir des arguments, pas des jugements de valeur. Par ailleurs, si vous croyez que cela fait plaisir de déposer des plaintes, vous vous trompez.

«Mon catholicisme n'est pas celui de M. Bertinat»

Eric Bertinat, la norme antiracisme a-t-elle empêché l'UDC de développer un discours anti-immigration?

E.B.: Nous nous faisons taxer de racistes depuis longtemps. Mais je n'estime pas que l'UDC tient, ou a tenu, un discours raciste. Il n'y a jamais eu d'appel à la haine. Par conséquent cette question n'a pas de sens.

D.B.: Je constate, moi, que cette norme n'a pas empêché l'affiche des moutons noirs de l'UDC.

E.B.: Il n'y a rien de raciste dans cette affiche. Mais les temps changent. Voyez l'acquiescement prononcé à Renens contre les jeunes activistes du climat qui avaient occupé le Credit Suisse! La justice a retenu l'état de nécessité pour fonder son juge-

ment, un concept très politique. C'est un excellent exemple de la pression qui peut s'exercer sur la justice. Je prétends que la pression des milieux homosexuels sera également très forte. Je crains donc qu'on soit également jugé sur des considérations très politiques.

Didier Bonny, pensez-vous que la norme antiracisme a permis de limiter le racisme en Suisse?

D.B.: Je constate tout de même, moi qui suis très présent sur les réseaux sociaux, que cela freine les gens tentés de dire n'importe quoi. Dans une société, il faut des règles. Lorsqu'on ne les respecte pas, on se fait taper sur les doigts. Cela ne va pas résoudre entièrement le problème, mais

il est nécessaire de poser un cadre.

E.B.: Mais faut-il une norme pénale pour cela? C'est extrêmement fort comme moyen. Les lobbys LGBT sont pourtant très puissants et savent parfaitement se faire entendre.

Didier Bonny, comprenez-vous la crainte de certains croyants de ne plus pouvoir s'exprimer librement?

D.B.: Ils pourront continuer de le faire! Ils seront toujours libres d'avancer leurs arguments, du moment qu'ils ne sont pas discriminatoires ou ne constituent pas un appel à la haine. Les débats doivent porter sur des faits, pas sur des jugements de valeur.

E.B.: La politique est faite de jugements de valeur.

Est-ce la doctrine chrétienne qui explique vos divergences?

D.B.: On peut être catholique sans avoir la vision intégriste de M. Bertinat. J'ai moi aussi reçu une instruction religieuse, mais mon catholicisme est ouvert et tolérant. Ce n'est de toute évidence pas celui de M. Bertinat.

E.B.: C'est la doctrine de l'Église catholique qui dit que l'homosexualité est un péché. Je ne comprends pas pourquoi les homosexuels s'entêtent avec cela. Moi, je défends les valeurs chrétiennes, et je crains de ne plus pouvoir le faire librement avec cette épée de Damoclès que va constituer ce nouvel outil pénal. **E.BY et M.BN**

